

**PROCES VERBAL des DECISIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 11 janvier 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 11 janvier, à 20h30,  
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis COLIN, maire.

Etaient présents : MM. Alain BOUCAUT, Stéphane COING-BELLEY, Philippe DESPESSE, Michel MURDINET, Jean-Guy DREVETON, Hédi SLIM, Camille VRIGNAUD, Sébastien COING-ROY, Benjamin GUINOT, Laura LAMBERT, Cécile REPILLET-MARTIGNE, Thibaut DEFRANCE, Hédi SLIM.

Absents excusés : MM. Géraldine PONCET a donné pouvoir à Sébastien COING-ROY, Olivier AUBRY

Secrétaire : M. Jean-Guy DREVETON a été nommé secrétaire.

M. Francis COLIN ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h45

**1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU**

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de sa séance du 07 décembre 2021 avec **11** voix Pour.

## **2/ ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE**

Francis COLIN PROPOSE au Conseil municipal l'achat d'un ordinateur portable pour le poste de la mairie. Il est expliqué à l'ensemble du Conseil municipal le choix d'ouvrir un crédit sur le compte 2183 à prendre sur l'excédent d'investissement 2021.

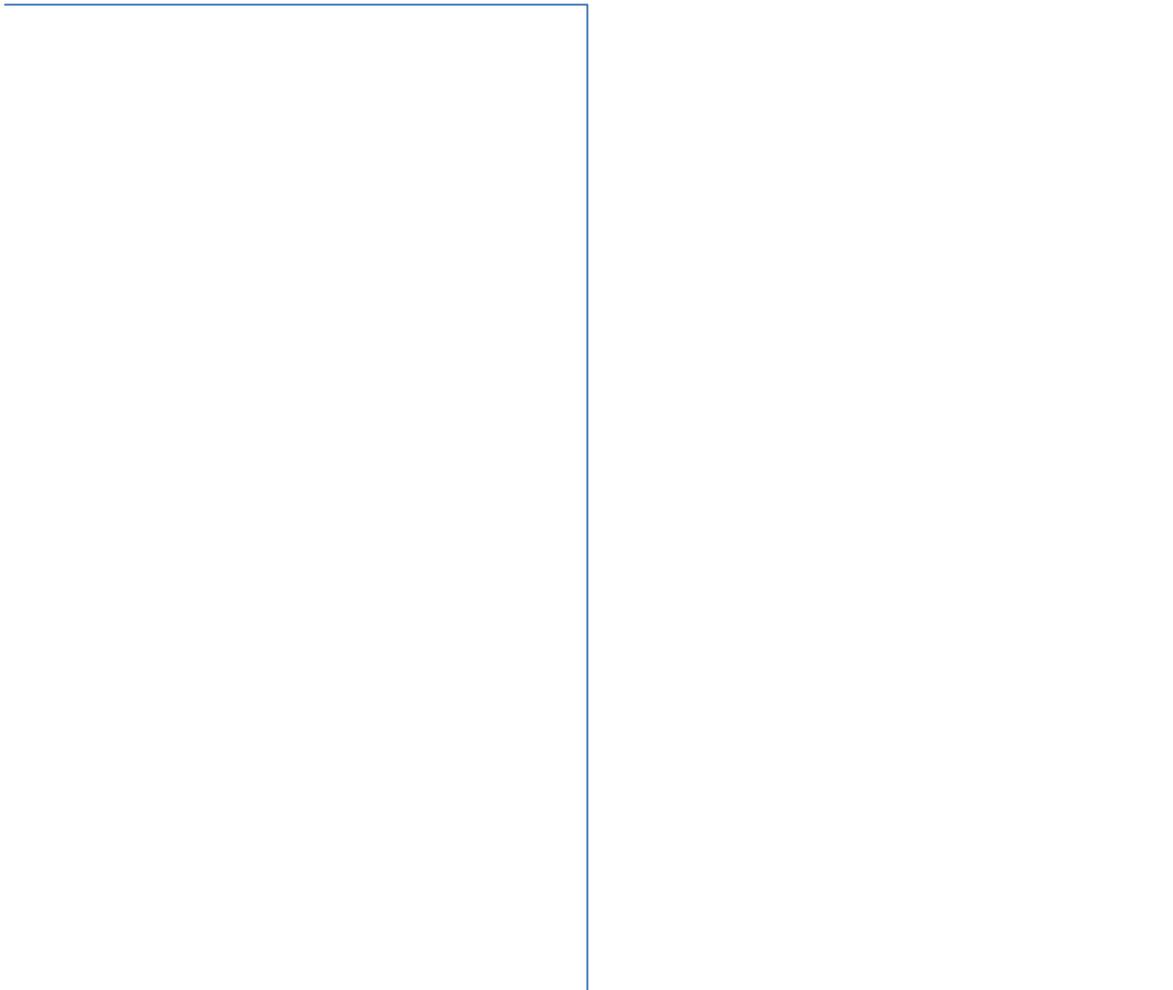
Après en avoir délibéré, après vote par 14 voix Pour,

Le Conseil municipal,

DECIDE d'acquérir un ordinateur portable.

La dépense est estimée à 2 000€.

Pour permettre de régler la facture, le Conseil DECIDE que les crédits soient prélevés sur l'excédent d'investissement 2021.



### **3/ RESTES A REALISER - APPROBATION**

Le Conseil municipal PREND connaissance des résultats des crédits utilisés au cours de l'année 2021, pour la section d'investissement, des dépenses engagées (devis signés, travaux réalisés), des subventions notifiées.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré, DECIDE, après vote avec 14 voix Pour, d'approuver les montants inscrits en restes à réaliser pour l'année 2021, comme suit :

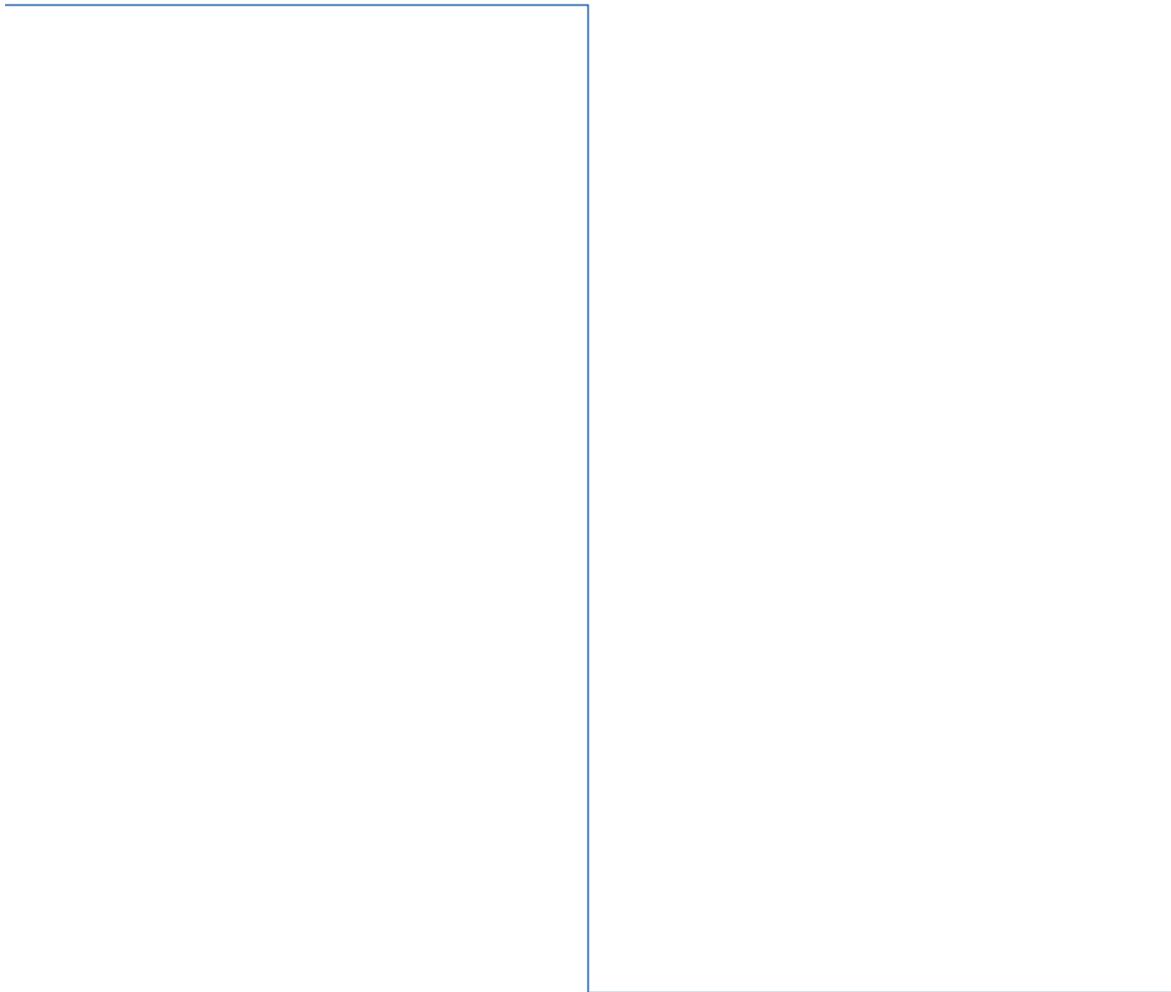
N° compte	Opération n°	OBJET	Budget Primitif 2021	Réalisations 2021	MONTANT restant après Réalisations	MONTANT REPORTE
<b>DEPENSES</b>						
16		Emprunts	31 001,01	30 033,07	968	-
2111	12	Terrains nus	-	-	-	600
2158	12	Acquisitions	25 000	19 682,07	5 318	
2315	20	Electrification	10 000	7 565,60	2 434	
2315	26	Route Siallières MO	13 000	12 996,00	4	
2315	32	Route des Siallières	107 000	93 444,40	13 556	
2315	14	Jeux Ramées	5 769	2 375,98	3 393	
2315	15	Bâtiments : école	1 354	-	1 354	
2315	15	Plan Ecoles	153 600	139 077,69	14 522	14 522
2315	102	Local technique	36 000	-	36 000	
2315	103	Local à sel	36 000	-	36 000	
2315	22	Centre Village Sécurité	50 000	-	50 000	-
2315	22	Centre Village	61 650	-	61 650	-
2315	33	Centre Village 1	21 921	21 921,00	-	
2315	14	Cimetière mur	9 500	5 107,20	4 393	-
			<b><u>561 795,01</u></b>	<b><u>332 203,01</u></b>	<b><u>229 592</u></b>	<b><u>15 122</u></b>
<b>RECETTES</b>						
10222		TVA affectation	3 200,00	3 200,94	-	-
10226		Taxe aménagement	12 211,00	13 557,28	-	-
'001		Affectation résul.2020	85 026,27	85 026,27	-	-
1068		Excédent fonct. 2020	119 739,74	119 739,74	-	-
*021		Virement fonctiont	31 000,00	-	31 000	-
1323	12	Acquisitions	7 500,00	-	7 500	-
1323	31	Centre Village Accessibilité	115 414,00	20 000,00	5 414	5 414
1323	100	Centre Village Aménagement		50 000,00	-	-
1323	101	Centre Village Sécurité		40 000,00	-	-
1323	33	Toiture grange	15 000,00	10 500,00	4 500	-
1323	19	Voirie communale	2 138,00	4 350,00	-	-
1323	22	Parking Ramés	14 500,00	10 150,00	4 350	-
1323	15	Plan Ecoles	75 486,00	27 085,00	48 401	48 401
13	32	Piste forestière	80 580,00	-	80 580	80 580
1348	32	Piste forestière Part.		6 168,00	-	-
			<b><u>561 795,01</u></b>	<b><u>389 777,23</u></b>	<b><u>181 745</u></b>	<b><u>134 395</u></b>
			-	57 574		

#### **4/ RENOVATION DES GARAGES – WC PMR - TRAVAUX**

Monsieur le Maire PROPOSE au Conseil municipal d'échanger sur le dossier des travaux prévus concernant la rénovation des garages, l'accessibilité au WC public.

Le WC PMR pourrait être installé dans ce qui est aujourd'hui le local à sel. Une pompe de relevage pour l'assainissement sera indispensable.

Un dossier de demande de subvention devra être déposé.



### 5/ Créations WC PMR

~~Monsieur le Maire INFORME le Conseil municipal du dossier des travaux prévus concernant l'accessibilité aux WC et le coût de la maintenance des WC.~~

### 6/Suppression WC

### 7/ CREATION D'UN LOCAL TECHNIQUE DANS LA GRANGE

Monsieur le Maire PROPOSE au Conseil municipal d'échanger sur le projet de création d'un atelier dans la grange acquise par la commune ;

Travail de la Commission Travaux sur ce point et sur les différents projets.

Une réunion est fixée au **samedi 12 mars 2022 à 9h**

- Voir projet sécurité route mais attention à ce que ça reste cohérent avec les autres projets d'aménagement
- Relancer le dynamisme
- Reprise des projets aménagement voirie et garages

## **8/ ROUTE DEPARTEMENTALE 2018**

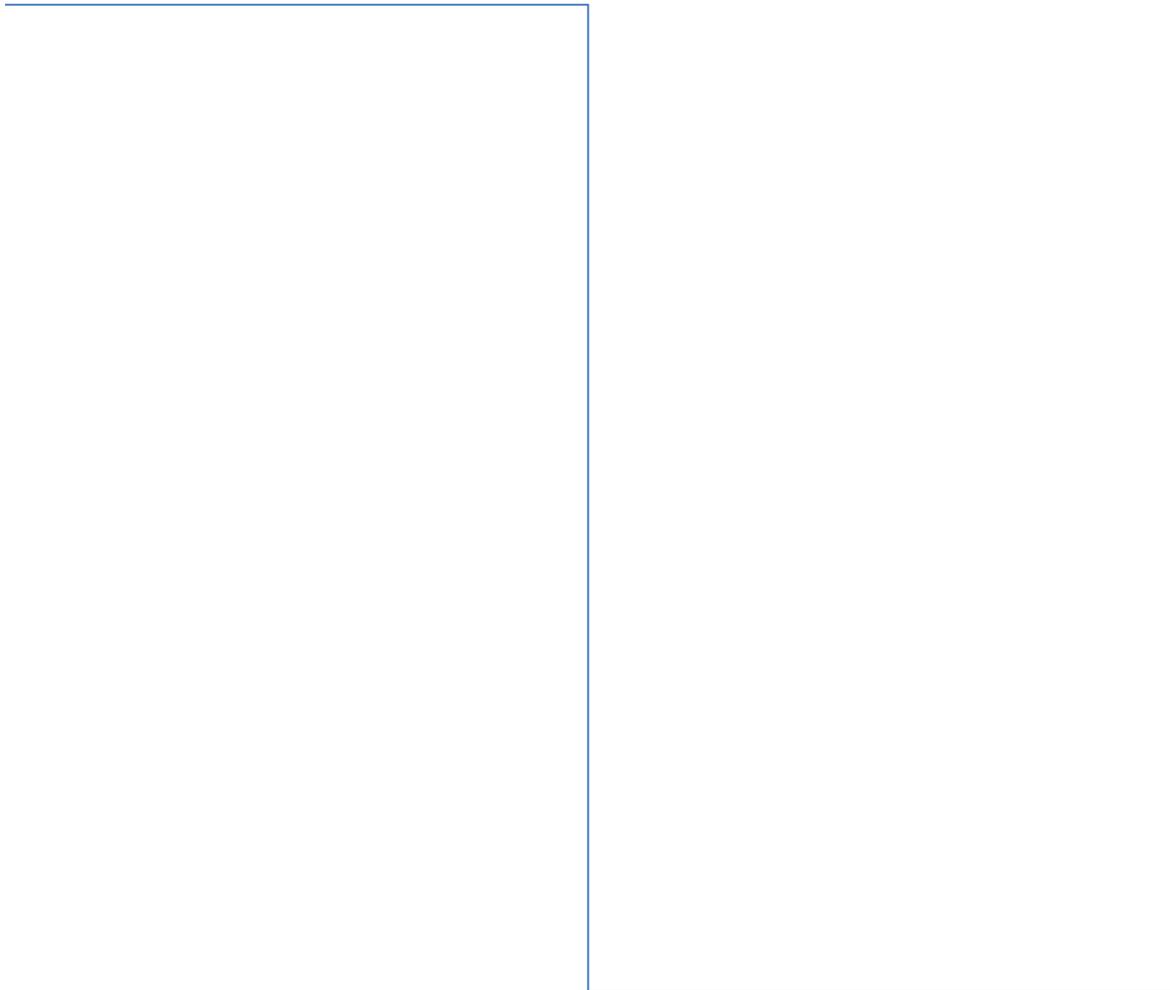
Monsieur le Maire INFORME le Conseil municipal de la rencontre avec les services du département sur les conditions de rétrocession de la route.

Il reste à ce jour 10 propriétaires qui n'ont pas signé la cession de leur parcelle.

Le Département propose de rétrocéder avec une aide de 146 000€ pour la réfection de la route et une somme de 20 000€ pour régler la question avec les derniers propriétaires.

Actuellement il existe un arrêté départemental réglementant la circulation sur la route, ensuite ce sera un arrêté municipal.

22h25 : départ de Cécile



**9/ PRESENTATION PROJET DE BUDGET 2022**

Alain BOUCAUT PRESENTE un projet pour le budget 2022



## **10/ CESSION TERRAIN COLOMBIERE – NOMINATION D'UN NOTAIRE**

Monsieur le Maire RAPPELLE au Conseil municipal la procédure lancée pour régler la question concernant l'emprise de la voie communale de Colombière.

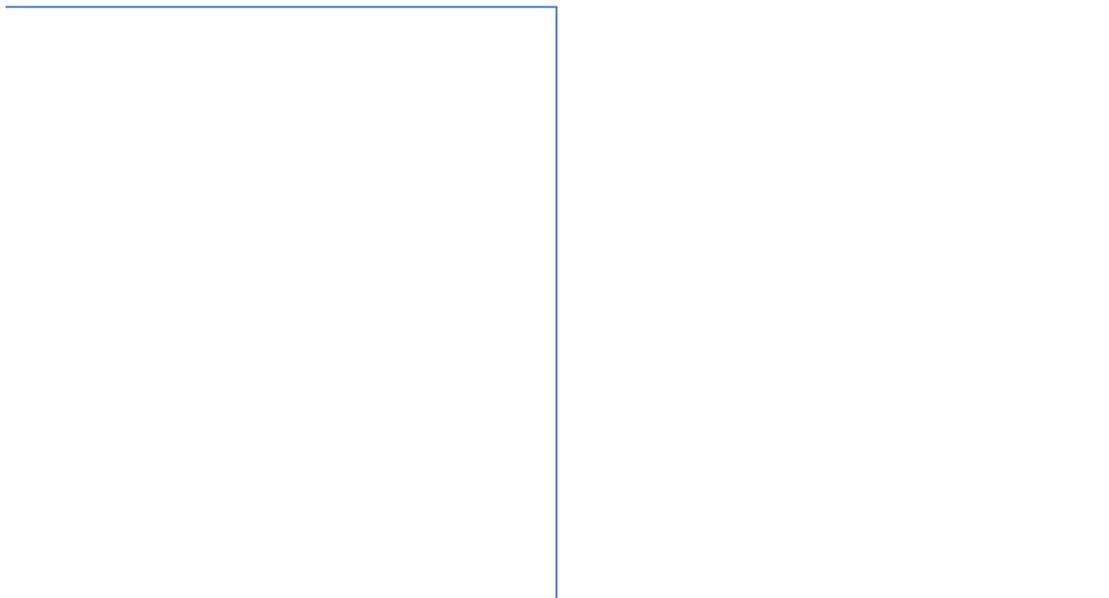
Le terrain d'assiette à l'époque du classement de cette voie n'a pas été acheté par la Commune ; les propriétaires ont laissé créer la route sans acte.  
Afin de constituer l'acte administratif de cession, à titre gratuit, il convient de nommer un notaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

NOMME Monsieur Michel MURDINET comme notaire pour la signature de cet acte administratif.

Les propriétaires actuels sont :

- Monsieur Raphaël TRUJILLO et Madame Sidonie FROMENTIN
- Monsieur Henri CHOROT
- Madame Renée CHOROT veuve BERNARD-GUELLE
- Monsieur Roger CHOROT
- Monsieur Michel CHOROT
- Monsieur Guy CHOROT
- Monsieur Robert CHOROT
- Madame Sandrine FONTANA
- Monsieur Christophe FONTANA
- Madame Monique CHOROT veuve CHARPENAY
- 



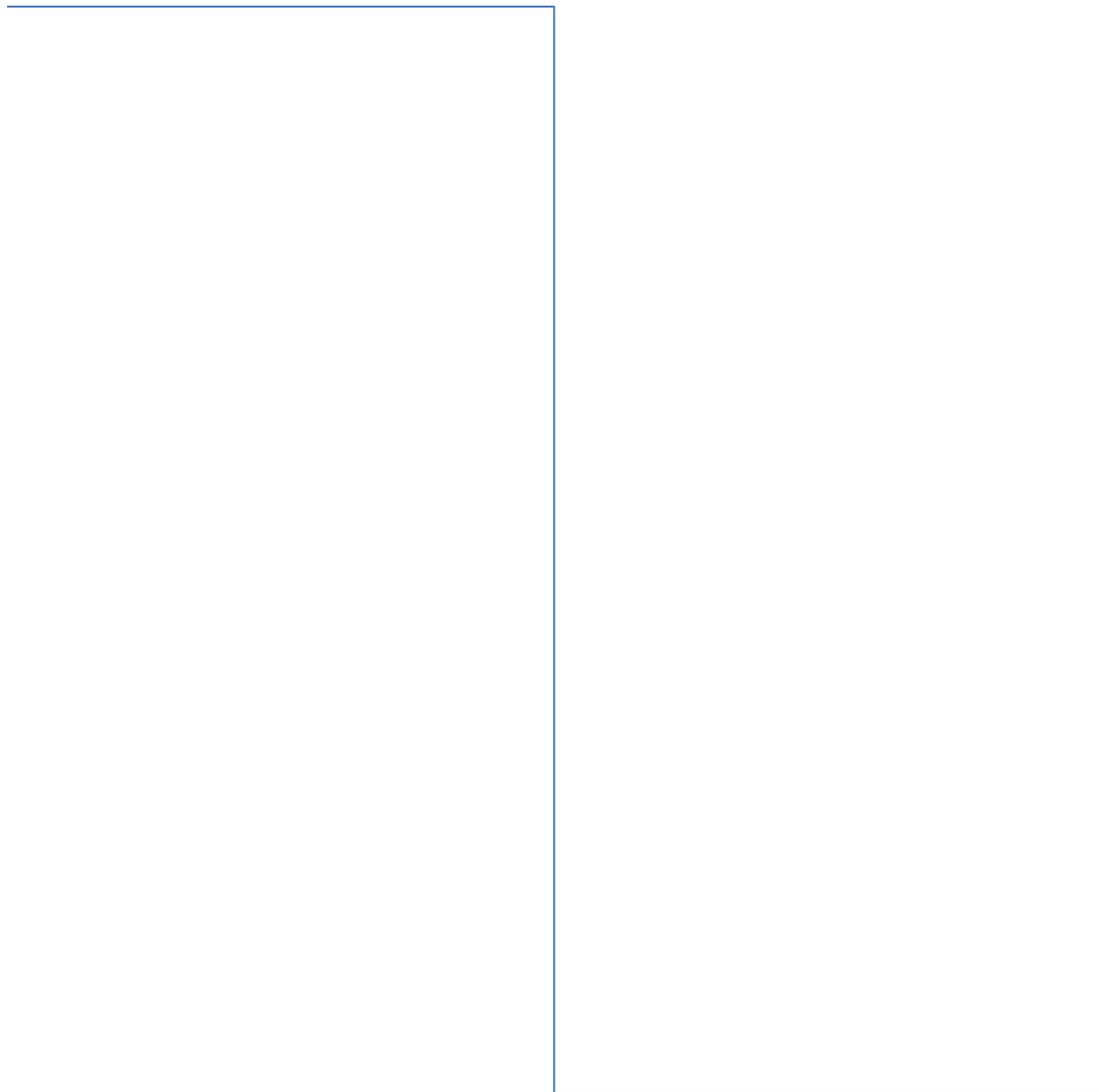
## **11/ CESSION TERRAIN LES MUETS – NOMINATION D'UN NOTAIRE**

Monsieur le Maire RAPPELLE au Conseil municipal la procédure lancée pour régler la question concernant l'emprise de la voie communale des Muets.

Le terrain d'assiette porté sur le plan cadastral n'est pas la réalité. Un relevé a été réalisé par les géomètres. Le propriétaire demande la rectification et donc le déplacement du chemin sur le plan cadastral afin de mettre en conformité avec la réalité. Afin de constituer l'acte administratif de cession, à titre gratuit, il convient de nommer un notaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

NOMME Monsieur Jean-Guy DREVETON comme notaire pour la signature de cet acte administratif avec la famille DAGUET Marcel.



## **12/ COUPE DE BOIS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après vote par 12 voix Pour, 1 abstention,  
DECIDE de céder le bois à couper sur la parcelle située aux Muets,  
FIXE le prix à 15,00€ le m3 coupé et les conditions de réalisation.

Fin de la réunion : 22h55